

AFFAIRE N° 12

RATIFICATION de l'ARRETE MUNICIPAL n° 27, habilitant M. DALLEAU
CELEUS pour assurer le paiement des salaires des journaliers et tâche-
rons employés aux travaux de la Commune.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 6 Août 1952

Mesdames,

Messieurs,

Monsieur CHASSAGNE André, Contremaître communal, ayant obtenu un congé de 6 mois, j'ai dû par arrêté n° 26 du 5 Août 1952 charger de ses fonctions Monsieur LEPELIER Henri, Commis Principal de Mairie et par voie de conséquence, désigner Monsieur DALLEAU Céleus, Employé de bureau de 7ème classe, comme agent habilité pour le paiement des salaires des journaliers et tâcherons employés aux travaux de la Commune de St-Denis.

J'ai l'honneur de vous demander, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir par un vote ratifier la décision que j'ai prise à l'égard de Monsieur DALLEAU, par arrêté n° 27 du Août 1952./.

Le 1er Adjoint ff. de Maire
Signé: VALLON HOARAU.

Ratifié à l'unanimité.

~~Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Maire
St Denis le~~

Vu:
St Denis le 28 Octobre 1952
P. le Maire et par son adjoint,
le Secrétaire Général p.c.
Signé: Charvonnery